



D.2026.02.11.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

8 – COMMUNICATION

8.1 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la Mairie de Toulouse dans le cadre du Festival de Toulouse – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2026-1002.

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

La Mairie de Toulouse, dans le cadre de sa programmation culturelle, organise la cinquième édition du « Festival de Toulouse » qui se tiendra du 30 juin au 11 juillet 2026. Ce rendez-vous estival a pour objectif de mettre en avant des artistes de tous horizons au sein de plusieurs lieux desservis par le réseau de transports en commun Tisséo.

Le partenariat conclu entre la Mairie de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs lors des quatre premières éditions du festival qui ont eu lieu en 2022, 2023, 2024 et 2025 ayant été un succès, les parties souhaitent le renouveler pour l'édition 2026.

La convention de partenariat a pour objet de définir les objectifs et modalités de collaboration des parties :

D'une part,

Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs s'engagent à :

1. Assurer le relais de la campagne de communication pilotée par la Mairie de Toulouse, en mettant à disposition les moyens de diffusion suivants :
 - o Supports digitaux du 7 au 20 avril 2026 et 18 au 29 mai 2026 :
 - Sur les écrans présents à bord des bus Linéo, des cabines et quais Téléo, et sur les quais des stations de métro.
 - Sites internet et réseaux sociaux de Tisséo.
 - Clubeo.tisseo.fr : visibilité maximisée au sein du carrousel.
 - o Supports Audio du 7 au 20 avril 2026 et 18 au 29 mai 2026 :
 - Annonce sonore de promotion du festival sur les quais des stations de métro des lignes A et B.
 - o Support « événementiel / tactique » du 15 au 28 juin 2026 :
 - Assurer la pose et dépose de supports « porte manteaux » accrochés aux barres de maintien des bus Tisséo, pour promouvoir le festival et les avantages pour les usagers du réseau porteur de la carte Pastel Tisséo : tarif réduit sur le prix des places sur présentation de la carte et places à gagner sur le programme de fidélité Clubéo.
 - Mettre à disposition gratuitement sur une période de 14 jours la paroi vitrée Ramblas de la station Jean Jaurès pour la pose d'un sticker publicitaire de la campagne du festival de la Mairie de Toulouse.
2. Assurer des actions de communication pour promouvoir la manifestation et inciter les festivaliers à s'y rendre en transports en commun, sous la forme d'une campagne de communication réalisée et déployée par Tisséo Voyageurs du 15 au 28 juin 2026, selon les modalités suivantes :
 - o Supports « print » :
 - 200 affiches A4 « dos conducteurs ».
 - 80 affiches A3 « quais métro ».
 - 28 affiches A3 à l'intérieur des rames de tramway.
 - 29 chevalets A5 disposés sur les comptoirs des Agences Tisséo.
 - Adhésivage d'une face du cube présent sur le parvis de la station Arènes.
 - o Supports digitaux :
 - Diffusion sur les écrans présents à bord des lignes Linéo, des cabines et quais Téléo, et sur les quais des stations de métro.
 - Diffusion sur les écrans digitaux de la régie publicitaire du métro Clear Channel.
 - Sites internet et réseaux sociaux de Tisséo.
 - Clubeo.tisseo.fr : visibilité maximisée au sein du carrousel.

- o Supports Audio :
 - relayer une annonce sonore de promotion du festival sur les quais des stations de métro lignes A et B.
 - diffuser sur les quais des lignes A et B une playlist musicale spécifique qui met à l'honneur les artistes du festival, Tisséo Voyageurs prenant en charge les droits d'auteurs correspondants.

L'ensemble de ce dispositif est valorisé à 42.000 € HT

Et d'autre part,

La Mairie de Toulouse s'engage à :

- o Assurer la visibilité du logo de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés à la manifestation (logo + insertion visuelle dans le programme) ;
- o Via ses outils de communication, inciter les festivaliers à se rendre aux concerts avec Tisséo en valorisant les accès en transports en commun aux différents lieux de concerts investis dans le cadre du festival.
- o Mettre à disposition des entrées gratuites réparties ainsi :
 - le 30 juin : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 1^{er} juillet : 15 places pour Tisséo Collectivités / 15 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 2 juillet : 5 à 10 places pour Tisséo Collectivités / 5 à 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 3 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 4 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 5 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 06-juil : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 7 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 8 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 9 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 10 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 10 places pour Tisséo Voyageurs.
 - le 11 juillet : 10 places pour Tisséo Collectivités / 20 places pour Tisséo Voyageurs.
- o Accorder un tarif réduit du festival aux titulaires de la carte Pastel pour chaque concert ;
- o Concevoir et assurer l'impression du dispositif événementiel « porte manteau » bus selon les contraintes et délais spécifiés par Tisséo Voyageurs ;
- o Concevoir et prendre en charge la fabrication, la pose/dépose du stickers affiché sur la paroi vitrée Ramblas de la station Jean Jaurès ;
- o Réaliser l'annonce sonore et la playlist spécifique selon les contraintes et délais spécifiés par Tisséo ;
- o Honorer un achat d'espace publicitaire auprès des régies publicitaires titulaires du réseau Tisséo d'un minimum de 8300 euros HT ;
- o Proposer une rencontre avec un artiste du festival sur le réseau Tisséo et/ou à l'Espace Voyageurs.

L'ensemble de ce dispositif est valorisé à 36.810,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES